

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
30 juin 2000
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-quatrième session
Points 43, 44 et 89 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-cinquième année

La situation au Moyen-Orient**Question de Palestine**

**Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter
sur les pratiques israéliennes affectant les droits
de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes
des territoires occupés**

**Lettres identiques datées du 29 juin 2000,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires par intérim
de la Mission permanente d'observation de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Comme suite à notre lettre du 19 juin 2000 (A/54/924-S/2000/600) relative aux menaces israéliennes récentes et renouvelées d'un recours à la force contre le peuple palestinien, j'ai été chargée d'appeler votre attention sur des informations selon lesquelles les forces israéliennes se livrent à des mouvements et à des préparatifs militaires inhabituels dans la bande de Gaza occupée. Ces préparatifs vont de pair avec les menaces verbales de recours à la force proférée par des responsables israéliens au cours des dernières semaines, dans la mesure où ils consistent notamment à fortifier manifestement les postes militaires israéliens dans la zone.

Alors que l'on s'emploie effectivement à sortir de l'impasse du processus de paix qui doit conduire à un règlement négocié du conflit palestinien-israélien, il apparaît que les initiatives israéliennes s'orientent essentiellement vers des préparatifs et des activités militaires. Des troupes israéliennes ont été observées sur la côte de la bande de Gaza alors qu'elles se livraient à des exercices et à des manoeuvres de débarquement amphibie, avec l'appui d'hélicoptères militaires. Par ailleurs, des informations font état de mouvements et de la redistribution d'armes et d'équipement léger et lourd dans le secteur des colonies israéliennes illégales de la bande de Gaza, ainsi que de nouvelles fortifications autour de ces colonies. En outre, des éléments israéliens ont été observés alors qu'ils installaient des caméras à des fins évidentes de surveillance de la zone.

Ces activités interviennent au lendemain des menaces que des responsables israéliens, notamment militaires et politiques, ont proférées et dont il a été question dans la lettre susmentionnée. Comme les menaces verbales de recours à la force contre le peuple palestinien, ces préparatifs et ces manoeuvres militaires intenses et inhabituels ne peuvent qu'accroître la tension entre les deux parties. En outre, ces actions compromettent le processus de paix et compliquent de plus en plus les négociations.

Je tiens à souligner à nouveau que, si la partie palestinienne reste attachée au processus de paix, les dirigeants palestiniens ne peuvent faire abstraction de cette mobilisation de force israélienne dans le territoire occupé. La communauté internationale devrait prendre conscience de ces préparatifs et de cette mobilisation militaires et, partant, s'employer à assurer la stabilité dans la zone et le respect, par Israël, puissance occupante, des normes et du droit internationaux, afin de garantir un règlement juste et pacifique entre les deux parties.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 43, 44 et 89 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

La Chargée d'affaires par intérim
(Signé) Feda Abdelhady **Nasser**
